

Knauf à Illange : le débat se poursuivra devant la justice administrative

H. B.

2-3 minutes

[Comme annoncé depuis des mois](#), le combat de [Stop Knauf Illange](#) se poursuivra devant la justice administrative. Après plus de huit mois de contestation tous azimuts contre le projet d'usine de fabrication de laine de roche Knauf Insulation sur la mégazone d'Illange, le collectif Stop Knauf Illange (SKI), conjointement avec l'[association Mirabel-Lorraine Nature Environnement](#) ainsi que plusieurs riverains du site ont déposé un recours de plein contentieux visant à l'annulation de [l'arrêté du Préfet de la Moselle 2018-DCAT/BPCE-273 du 21 décembre 2018 autorisant l'exploitation de cette usine](#) devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Les requérants estiment notamment que l'étude d'impact présentée par l'industriel est insuffisante et n'a pas permis une information complète des populations résidant dans le périmètre d'enquête publique. Ces derniers insistent également sur le fait que selon eux Knauf Insulation n'a, « à aucun moment, justifié le choix du coke comme principale source d'énergie et qu'il a considéré qu'un autre procédé, comme la fusion électrique était « inenvisageable », alors qu'au moins un de ses concurrents l'utilise depuis 1996. » Ils mettent également en avant ce qui apparaît à leurs yeux comme des « carences de certaines des administrations ayant étudié le projet, dont l'Agence régionale de santé (ARS), la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand-Est (Dréal) » dans l'instruction du dossier d'autorisation. Autant d'arguments que cabinet d'avocats messin Olszak-Lévy qui défendra leur cause devra faire entendre au TA. Dernier argument avancé : « En autorisant des émissions de produits toxiques et de microparticules supérieures à ce que la société Knauf génère dans son usine allemande de Saint-Egidiën (Saxe) - une usine que Knauf a constamment mise en avant - et cela sans prendre en compte la réserve précisément formulée par le Commissaire enquêteur sur le sujet, le préfet de la Moselle a de ce fait commis une erreur d'appréciation, voire de droit. »

[Retour en images sur près d'un an de développements du dossier Knauf à Illange et sur huit mois de conflits sur notre site internet.](#)